

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 24 AOÛT 2015

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le lundi 24 août 2015 à 18 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10640-08-15**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2015.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Octroi de la soumission pour la démolition des anciens bâtiments de la quincaillerie Jos. Lapointe & Fils
 - 4.2 Recommandation de paiement partiel à Toitures Aubé Inc. pour les travaux de réfection complète de la toiture de l'aréna.
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL **RÉSOLUTION NO. 10641-08-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2015 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 24 AOÛT 2015

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

La Directrice générale remet le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la démolition des bâtiments de l'ancienne quincaillerie Jos. Lapointe & Fils Inc. en date du 14 août 2015.

4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION POUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS DE L'ANCIENNE QUINCAILLERIE JOS. LAPOINTE & FILS INC. RÉSOLUTION NO. 10642-08-15

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offre sur invitation afin d'obtenir des prix pour la démolition des bâtiments de l'ancienne quincaillerie Jos. Lapointe & Fils Inc.

ATTENDU QUE le 14 août 2015, mme Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus avantageuse a été déposée par la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au montant de 62 431,43 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RESOLU QUE la ville de Clermont accepte la soumission présentée par la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. pour une somme de 62 431,43 \$. Cette somme sera prise à même le surplus accumulé au 31-12-2014.

La ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente soumission soit adressée à la firme **Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.**, 2480 boulevard de Comporté, La Malbaie, Québec G5A 1N3, à **Simon Thivierge & Fils Inc.** 83 rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs, Québec G0T 1S0, à **Fernand Harvey & Fils Inc.**, 7 rue Desbiens, Clermont, Québec G4A 1B8, à **PointCo**, 178 boulevard Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1, à **Aurel Harvey & Fils Inc.**, 544 Chemin de la Vallée, La Malbaie, Québec G5A 1C5, ainsi qu'à **Construction Éclair Inc.** 13 rue des Étangs, Clermont, Québec G4A 1B7.

4.2 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1 – RÉFECTION COMPLÈTE DE LA TOITURE DE L'ARÉNA DE CLERMONT RÉSOLUTION NO. 10643-08-15

ATTENDU QUE le 6 juillet 2015, par sa résolution numéro 10611-07-15, la Ville de Clermont octroyait le contrat de réfection complète de la toiture de l'aréna à la firme Toitures Aubé Inc.

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés au cours des dernières semaines;

ATTENDU QU'UNE demande de paiement partiel a été effectuée par l'entrepreneur;

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Larouche, architecte de la firme Robitaille, Larouche, Déry recommande d'effectuer le paiement demandé;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RESOLU de procéder au versement de la demande de paiement # 1 à Toitures Aubé Inc. au montant de **357 615.94 \$** incluant les taxes.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à Monsieur Martin Demers, **Toitures Aubé Inc.**, 2-650 rue des Calfats, Lévis, Qc G6Y 9E6 ainsi qu'à **Monsieur Sylvain Larouche, architecte**, 1972 chemin du Sault, St-Romuald, Qc G6W 2L2.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 24 AOÛT 2015

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

12. DIVERS

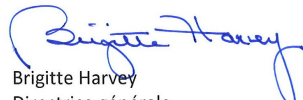
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10644-08-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 18 h 40.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale